



## CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO

### *Présidence*

BP. 3258 – Kinshasa /Gombe

Tél. : +243 998 248 699

Fax : +33172703031

E-mail : [cencordc@gmail.com](mailto:cencordc@gmail.com)

République Démocratique du Congo

## APPEL A LA RESPONSABILITE

### POINT DE PRESSE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CENCO SUR LE PROCESSUS ELECTORAL

1. A un mois du dépôt des candidatures pour la députation provinciale et à deux mois du dépôt des candidatures pour la députation nationale et la présidence de la République, la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) se réjouit du respect, jusque-là, des grandes étapes du calendrier électoral et des déclarations de la CENI et du Gouvernement rassurant la tenue des trois scrutins (présidentiel, législatif national et provincial) le 23 décembre 2018. En même temps, elle est très préoccupée par l'inertie dans la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord du 31 décembre 2016, considérées comme des préalables nécessaires à la bonne organisation de ces élections, et par les déclarations de certains acteurs politiques qui nous éloignent davantage de la Constitution et de l'Accord de la Saint Sylvestre, unique feuille de route pour sortir pacifiquement le pays de la crise.
2. C'est pourquoi, dans la perspective de la mission prophétique de l'Eglise, la CENCO a chargé le Secrétariat Général d'appeler les uns et les autres à un sens élevé de responsabilité pour ne pas manquer ce rendez-vous historique salutaire pour notre pays.
3. Tout en reconnaissant quelques efforts fournis dans le sens de la décrispation du climat politique, la CENCO reste très insatisfaite tant que les cas emblématiques explicitement signalés dans l'Accord du 31 décembre 2016 ne sont pas pris en compte par les gouvernants. **Elle rappelle la nécessité de tenir des élections crédibles, transparentes et inclusives pour la stabilité du pays.**
4. En outre, la CENCO est préoccupée par le non-respect des libertés de manifestations publiques. Ce droit reconnu au peuple congolais par la Constitution est devenu un cadeau que les autorités du pays donnent à qui elles veulent, quand elles le veulent et comme elles veulent. Cela est un

déshonneur pour un régime qui prétend être démocratique. **Dans la perspective d'élections « apaisées, crédibles et inclusives », la levée du décret interdisant les manifestations publiques est une nécessité majeure pour rassurer toutes les parties prenantes d'un climat favorable à la préparation des scrutins.**

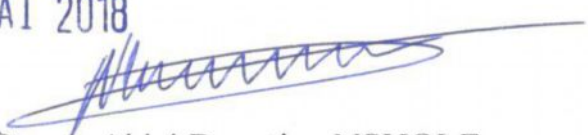
5. La liste des Partis et Regroupements politiques publiée dans le Journal Officiel le vendredi 11 mai 2018, viole quelques dispositions pertinentes de l'Accord global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa, notamment les points 4 et 9 du chapitre V où les parties prenantes interdisent au Ministre de l'Intérieur d'arbitrer les conflits internes des partis politiques qui relèvent des cours et tribunaux et demandent que les formations politiques qui font l'objet de dédoublement soient rétablies dans leur situation d'avant le dédoublement. A ce sujet, **une correction de la liste s'impose pour apaiser les Partis et le Regroupements lésés.**
6. Par ailleurs, la CENCO regrette que jusqu'à présent la décision prise dans l'Accord de la Saint Sylvestre **de désigner les nouveaux membres du CSAC dans le respect de l'inclusivité (IV.6)** est restée lettre morte. Elle est également préoccupée par *le manque d'égalité d'accès aux médias publics par tous les courants politiques* (cf. Chapitre V.3).
7. La CENCO remarque que **le fait que l'opinion est divisée sur l'utilisation de la machine à voter ne rassure pas la tenue des scrutins dans les bonnes conditions.** Pour cela, elle souhaite vivement que les travaux de la certification de ces machines qui devraient être faits avec l'appui de la Grande Bretagne puissent être conclus avant la fin du mois de juillet, pour qu'en cas de renonciation éventuelle à cette machine, la CENI puisse être à mesure de s'employer pour l'impression des bulletins de vote tel que prévu dans le calendrier électoral (cf. lignes n°38, 39 et 40).
8. La CENCO demande à la CENI et à l'Assemblée Nationale d'assumer à temps leurs responsabilités respectives (techniques ou législatives) à propos de l'enrôlement des Congolais vivant à l'étranger afin **d'éviter que cela devienne une raison pour justifier un énième report.**
9. Elle déplore le fait que le plan de décaissement des fonds pour l'organisation des élections ne suit pas le rythme convenu entre la CENI et le Gouvernement. Le Peuple Congolais a pris acte de la déclaration solennelle

de ce dernier de disposer des moyens nécessaires pour financer **seul** les élections. **Les raisons financières ne devraient donc pas être évoquées pour justifier un éventuel report des élections.**

10. Il est malheureux de constater que les zones d'insécurité ne font qu'accroître au pays. Pourtant, l'Accord de la Saint Sylvestre recommande aux autorités de prendre des dispositions nécessaires pour sécuriser davantage le pays. Cette situation s'aggrave et interpelle au vu de la recrudescence du banditisme urbain. **Il ne se passe pas un jour sans que l'on soit informé de scènes terrifiantes de tuerie, d'enlèvement ou de kidnapping en plusieurs territoires du pays.** La CENCO invite les autorités à un sursaut de patriotisme pour protéger la population et ses biens et restaurer sa confiance vis-à-vis des forces de l'ordre.
11. Plus grave encore est la série de déclarations que l'on enregistre de la part de certains ténors de la Majorité présidentielle qui évoquent la possibilité d'un autre mandat pour l'actuel Président de la République, au grand mépris de notre chère Constitution et de l'Accord de la Saint Sylvestre qui est clair à ce sujet.
12. **Ces propos, motivés par les intérêts de leurs auteurs et non du Chef de l'Etat qui ne gagnera pas à être responsable de l'embrassement du pays, doivent être déconseillés par ceux qui aiment le Congo car, ils peuvent facilement déboucher sur des situations de violence préjudiciables pour la paix et la stabilité de la RDC et de toute la sous-région.**
13. Que par l'intercession de la Vierge Marie, Reine de la Paix, le Seigneur accorde la grâce de la lucidité à toutes les parties prenantes afin de gagner le pari de bonnes élections le 23 Décembre 2018 en faveur de la paix en RDC.

Fait à Kinshasa, le 24 MAI 2018



  
Abbé Donatien NSHOLE  
Secrétaire Général de la CENCO